

Assurance des chefs d'entreprise selon la LAA

Transmission d'adresses récompensée Factsheet – Intermédiaires externes

Protection pour indépendants

Les personnes exerçant une activité lucrative indépendante ne sont pas assurées à titre obligatoire contre les accidents et les maladies professionnelles. L'assurance des chefs d'entreprise permet de combler cette lacune.

L'assurance des chefs d'entreprise de la Suva offre une protection financière unique en son genre aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante en cas de maladies professionnelles et d'accidents du travail ou durant les loisirs. Les membres de la famille travaillant dans l'entreprise sans percevoir de salaire soumis à l'AVS peuvent également en bénéficier.

Indemnité pour intermédiaire

Le montant de l'indemnité est fonction du gain assuré convenu pour le nouveau client. L'intermédiaire perçoit à titre unique **0,5% du gain assuré (250 francs au minimum)**.

Exemple (en CHF):

- gain assuré = 80 000
- indemnité = $80\,000 \times 0,5\% = 400$

Est considérée comme un intermédiaire d'assurance toute personne qui transmet à la Suva l'adresse d'un client potentiel de l'assurance des chefs d'entreprise. Si cette intermédiation aboutit à la conclusion d'un contrat d'assurance des chefs d'entreprise, l'intermédiaire a droit à une indemnité. Les clients et les collaborateurs de la Suva ne sont pas considérés comme des intermédiaires.



Moins de tracas pour les travailleurs indépendants

Aucune indemnité n'est versée si le client était assuré au titre de l'assurance des chefs d'entreprise au cours des douze derniers mois ou prolonge le contrat existant. La durée du contrat conclu doit être d'un an au minimum pour avoir droit à une indemnité. Le versement de la récompense est effectué après réception de la prime d'assurance.

Comment procéder?

Annoncez-nous les clients potentiels à fuv@suva.ch ou à une agence Suva. Nous les conseillerons volontiers et leur ferons parvenir une offre sans engagement.

Informations complémentaires

Vous trouverez de plus amples informations concernant l'assurance des chefs d'entreprise à l'adresse www.suva.ch/chefsentreprise ou en contactant votre agence Suva au numéro de téléphone 0848 820 820.